

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 septembre 2012

12/45

Date d'affichage : 28 septembre 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil douze, le 26 septembre 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 19 septembre 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Marc FORTON.

ABSENTS EXCUSES : M. Marc BRYNHOLE remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par Mme Monique GUYOT, M. Denis TREMAULT, M. Daniel MORAND remplacé par M. Marc FORTON, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRE de la SAUGERIE

Secrétaire de Séance : M. Philippe FROMENT.

Objet : Délibération pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du BAF aux Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin et à la Mairie de Jouy le Potier pour la pratique scolaire de natation pour l'exercice 2012/2013.

Vu les statuts communautaires modifiés par arrêté préfectoral en date du 11 janvier 2011 selon lesquels la Communauté de Communes assure : « *II- Compétences Optionnelles – C) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires d'intérêt communautaire – 3°Rénovation, entretien et gestion du BAF situé à la FERTE SAINT AUBIN* ».

Considérant qu'il est rappelé que les activités aquatiques et la natation contribuent à l'éducation globale de l'enfant et visent à lui faire acquérir des compétences spécifiques définies par les programmes scolaires et qu'à ce titre l'ensemble des collectivités sont intéressées pour proposer à leur scolaire la pratique de la natation.

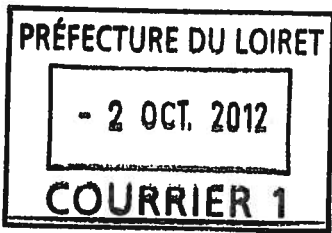
Considérant la nécessité de contractualiser avec l'ensemble des communes utilisatrices de l'équipement pour déterminer les modalités d'utilisation temporaire des locaux, du personnel et du matériel communautaire mis à disposition des utilisateurs conformément aux dispositions des règlements d'utilisation des équipements sportifs.

Seule la Commune de JOUY LE POTIER, non membre de la Communauté de Communes, et par voie de conséquence non impactée par les transferts de charges antérieurement contractualisés entre les communes membres de la Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN, paiera une redevance (fixée à 4,95 € par enfant et par heure en 2012) d'occupation à la Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président ou son Vice Président délégué à signer la convention de mise à disposition du BAF aux communes d'ARDON, LIGNY LE RIBAUT, MARCILLY EN VILLETTE, MENESTREAU EN VILLETTE, JOUY LE POTIER, SENNELY et LA FERTE SAINT AUBIN pour l'année scolaire 2012/2013.

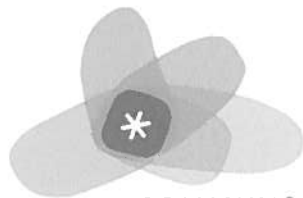
PRECISE que la présente convention entrera en vigueur à la date du 1^{er} octobre 2012.



Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 2/10/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 septembre 2012

12/46

Date d'affichage : 28 septembre 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil douze, le 26 septembre 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 19 septembre 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Marc FORTON.

ABSENTS EXCUSES : M. Marc BRYNHOLE remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par Mme Monique GUYOT, M. Denis TREMAULT, M. Daniel MORAND remplacé par M. Marc FORTON, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRE de la SAUGERIE

Secrétaire de Séance : M. Philippe FROMENT.

Objet : Délibération pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition des équipements aquatiques au personnel communal ou saisonnier pour la délivrance de cours individuels de natation pour l'année scolaire 2012/2013.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'utilisation du Bassin d'Apprentissage Fixe, situé sur la commune de La Ferté Saint Aubin par des éducateurs territoriaux ou des saisonniers, titulaires du BEESAN, qui proposent à la population des leçons individuelles de natation.

Cette convention est tripartite car elle est signée entre les agents, la Communauté de Communes propriétaire de l'équipement et la Ville employeur des agents.

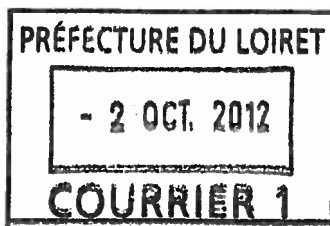
La Communauté de Communes met à la disposition des maîtres nageurs le B.A.F, moyennant une participation financière d'un montant de 122 € par maître nageur correspondant à un forfait de leçons individuelles. Ce tarif pourra évoluer chaque année.

La présente convention est signée pour une durée d'un an reconductible chaque année par reconduction expresse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions avec l'ensemble des maîtres nageurs concernés pour l'année 2012/2013.

PRECISE que l'accès à l'établissement pour ces maîtres nageurs se fera moyennant une redevance annuelle de 122 €.



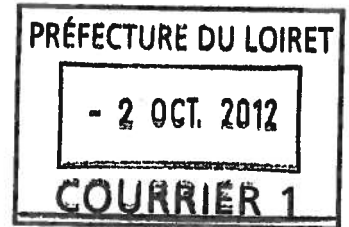
Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 2/10/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 septembre 2012

12/47

Date d'affichage : 28 septembre 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil douze, le 26 septembre 2012
Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 19 septembre 2012
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,
**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Marc FORTON.

ABSENTS EXCUSES : M. Marc BRYNHOLE remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par Mme Monique GUYOT, M. Denis TREMAULT, M. Daniel MORAND remplacé par M. Marc FORTON, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRE de la SAUGERIE

Secrétaire de Séance : M. Philippe FROMENT.

Objet : Délibération pour autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'occupation du BAF pour l'année scolaire 2012/2013 avec les associations utilisatrices de l'équipement.

Les présentes conventions ont pour but de déterminer les modalités d'utilisation temporaire des équipements sportifs communautaires et du matériel mis à disposition de l'occupant, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux dispositions des règlements d'utilisation des équipements sportifs

La Communauté de Communes met, par les présentes, le bâtiment BAF et tous les équipements qui y sont liés à la disposition de l'association USF Natation, pour les entraînements et les compétitions.

L'association prendra possession des lieux dans l'état dans lesquels ils se trouvent, au moment de l'entrée en activité et le restituera dans l'état initial. Toute dégradation devra être communiquée au Service Municipal des Sports ou au gardien de surveillance si celle-ci présente une urgence.

Les présentes conventions seront applicables à compter de leur notification. Elles sont conclues pour une durée 10 mois, soit du 1^{er} octobre 2012 au 31 juillet 2013 inclus (hors périodes de vacances scolaires). Elles peuvent être renouvelées par reconduction expresse.

Cette mise à disposition se fait à titre gracieux.



Les installations mises à disposition sont exclusivement réservées à un usage sportif ou à toute animation sportive en rapport avec l'activité de l'association. L'association ne pourra y exercer aucune autre activité de quelque nature que ce soit, et sous quelque forme que ce soit, sans l'accord préalable de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

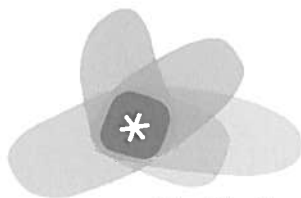
AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions avec l'ensemble des associations et établissements susmentionnés.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 2/10/12

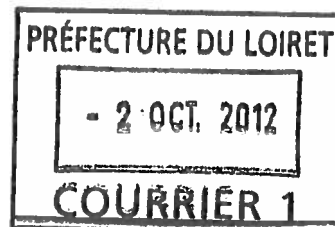
Le Président,
Xavier DESCHAMPS



PRÉFECTURE DU LOIRET
- 2 OCT. 2012
COURRIER 1



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 septembre 2012

12/48

Date d'affichage : 28 septembre 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil douze, le 26 septembre 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 19 septembre 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Marc FORTON.

ABSENTS EXCUSES : M. Marc BRYNHOLE remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par Mme Monique GUYOT, M. Denis TREMAULT, M. Daniel MORAND remplacé par M. Marc FORTON, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRE de la SAUGERIE

Secrétaire de Séance : M. Philippe FROMENT.

Objet : Délibération autorisant Monsieur le Président à résilier le marché CC081011 et signer les contrats de maintenance et de location des photocopieurs XEROX situés à la Communauté de Communes du canton de la Ferté Saint Aubin et à l'Office de tourisme.

VU les dépassements conséquents des forfaits initiaux depuis le début de l'année 2012, il s'avère nécessaire de revoir à la baisse les contrats actuels tout en profitant des nouvelles technologies proposées par notre prestataire.

Vu la proposition de XEROX, il est proposé à l'assemblée de remplacer les 2 photocopieurs par des machines de dernière génération qui utilisent de l'encre à froid sous forme de résine qui se recycle beaucoup mieux.

Ainsi le montant annuel de maintenance et location des photocopieurs passera à compter du 1er octobre 2012, date de prise d'effet des nouveaux contrats, de 8 728,20€ HT à 7 188 €HT.

Il convient donc de résilier le marché n°CC081011 devenu sans objet et de signer les contrats suivants :

N°CC121004 : « Maintenance de 2 photocopieurs pour le compte de la Communauté de Commune du Canton de La Ferté Saint-Aubin (un au siège de l'établissement et l'autre à l'Office de Tourisme) ;

Titulaire : Xéroboutique 45

Montant : 249,90 € HT/ trimestre pour une durée de 21 trimestres à compter du 1^{er} octobre 2012.

N°CC121005 : « Location du photocopieur pour le siège de la Communauté de Commune du Canton de La Ferté Saint-Aubin – Unipack.

Titulaire : XEROX FINANCIAL.

Montant : 867,90 € HT/trimestre, pour une durée de 21 trimestres à compter du 1^{er} octobre 2012.

N°CC121006 : « Location du photocopieur pour l'Office de tourisme ».

Titulaire : XEROX FINANCIAL.

Montant : 680,10 € HT/trimestre pour une durée de 21 trimestres à compter du 1^{er} octobre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

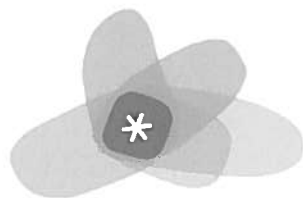
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des contrats susvisés qui débiteront le 1^{er} octobre 2012 et ceci pour une durée de 21 trimestres.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de la Communauté de Communes.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 2/10/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 septembre 2012

12/49

Date d'affichage : 28 septembre 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil douze, le 26 septembre 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 19 septembre 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Marc FORTON.

ABSENTS EXCUSES : M. Marc BRYNHOLE remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par Mme Monique GUYOT, M. Denis TREMAULT, M. Daniel MORAND remplacé par M. Marc FORTON, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRE de la SAUGERIE

Secrétaire de Séance : M. Philippe FROMENT.

Objet : Délibération pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de coopération à fin de placement avec le CILS et Pôle Emploi.

Le CILS et Pôle Emploi décident de coordonner leurs énergies afin d'exercer une veille commune sur le marché du travail local et ainsi permettre une meilleure insertion des personnes et une meilleure prise en compte des besoins des entreprises sises sur le territoire communautaire.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de collaboration entre Pôle Emploi du Bassin d'Orléans représenté par l'agence Pôle Emploi Sud et la Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN afin d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi ainsi qu'aux entreprises.

Pour ce faire, la Communauté de Communes s'appuiera pour la mise en œuvre de cette convention sur la compétence du Centre des Initiatives Locales en Sologne (CILS) sis 45 rue Hippolyte Martin – 45240 LA FERTE SAINT AUBIN.

Ainsi cette convention aura pour ambition d'opérer entre les signataires des circuits d'échanges d'informations sur les offres, sur les besoins, sur les prestations proposées par Pôle Emploi.

Pour faciliter ces flux de communication, un logiciel PARTENET sera installé au CILS et les

personnes salariées du Centre pourront y accéder.

Cette convention est proposée pour une durée de 2 ans renouvelable.

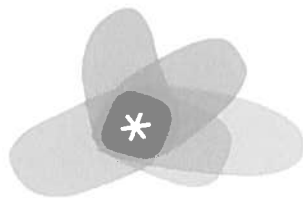
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, vote favorable à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de coopération à fin de placement avec le CILS et Pôle Emploi.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 2/10/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 septembre 2012

12/50

Date d'affichage : 28 septembre 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil douze, le 26 septembre 2012
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 19 septembre 2012
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,
**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Marc FORTON.

ABSENTS EXCUSES : M. Marc BRYNHOLE remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par Mme Monique GUYOT, M. Denis TREMAULT, M. Daniel MORAND remplacé par M. Marc FORTON, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRE de la SAUGERIE

Secrétaire de Séance : M. Philippe FROMENT.

Objet : Délibération autorisant Monsieur le Président à signer l'acte d'acquisition d'un véhicule à moteur auprès du Syndicat d'entretien du Beuvron.

VU la proposition du Syndicat d'Entretien du Beuvron de vendre un véhicule de marque RENAULT type KANGOO d'occasion au prix de 7 000 €.

Considérant que dans le cadre du développement du Point CYB en partenariat avec WEBOCENTRE et ceci selon les termes de la délibération n°12/36 du 26 juin 2012, il s'avère nécessaire que l'animateur dispose d'un véhicule pour se déplacer au sein de chaque Collectivité,

Il est donc proposé à l'assemblée d'acquérir le véhicule décrit ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à formaliser avec le Syndicat d'entretien du Beuvron l'acquisition dudit véhicule.

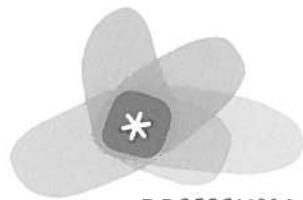
PRECISE que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 2/10/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 septembre 2012

12/51

Date d'affichage : 28 septembre 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil douze, le 26 septembre 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 19 septembre 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Marc FORTON.

ABSENTS EXCUSES : M. Marc BRYNHOLE remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par Mme Monique GUYOT, M. Denis TREMAULT, M. Daniel MORAND remplacé par M. Marc FORTON, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRE de la SAUGERIE

Secrétaire de Séance : M. Philippe FROMENT.

Objet : Décision modificative n°3 du budget principal.

Section de Fonctionnement

Justifications	Dépenses		Recettes	
	Imputation	Montant	Imputation	Montant
Amortissement complémentaire - subventions	90/68111/ECON	3 810,00 €		
Annulation de titre sur exercice antérieur	673	200,00 €		
Frais d'ouverture des 4 emprunts souscrits en 2012	627/DIV	4 120,00 €		
Première échéance emprunt complexe - caisse d'épargne	66111/PINO	18 613,50 €		
Intérêts courus non échus sur les emprunts	66112/PINO	34 305,00 €		
Virement à la section d'investissement	023	-61 048,50 €		
	TOTAL	- €	TOTAL	- €

Section d'Investissement

Justifications	Dépenses		Recettes	
	Imputation	Montant	Imputation	Montant
Virement de la section de fonctionnement			021	-61 048,50 €
Amortissement complémentaire - subventions			280422	3 810,00 €
Annonces légales	2033/20070013/PINO	20 000,00 €		
Complexe aquatique	2031/20070013/PINO	-20 000,00 €		
Première échéance emprunt complexe - caisse d'épargne	1641/PINO	13 232,95 €		
	2313/PINO	-13 232,95 €		
Complément reversement du 1/5 à la commune de la Ferté St Aubin	168741/ECON	12 083,07 €		
Pour équilibre de la section	2313/PINO	-69 321,57 €		
	TOTAL	-57 238,50 €	TOTAL	-57 238,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

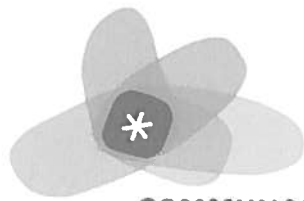
ADOpte la décision modificative n°3 telle qu'elle est décrite ci-dessus.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 2/10/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 septembre 2012

12/52

Date d'affichage : 28 septembre 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil douze, le 26 septembre 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 19 septembre 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Marc FORTON.

ABSENTS EXCUSES : M. Marc BRYNHOLE remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par Mme Monique GUYOT, M. Denis TREMAULT, M. Daniel MORAND remplacé par M. Marc FORTON, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRE de la SAUGERIE

Secrétaire de Séance : M. Philippe FROMENT.

Objet : Décision modificative n°1 du budget annexe SPANC et convention de mise à disposition budgétaire entre les deux établissements.

Section de Fonctionnement

Justifications	Dépenses		Recettes	
	Imputation	Montant	Imputation	Montant
Rajout complément salaire SPANC	chap 012	14 425,00 €		€
Mise à disposition d'un agent du budget annexe vers le budget principal			7084	14 425,00 €
	TOTAL	14 425,00 €	TOTAL	14 425,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

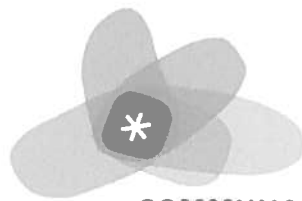
ADOpte la décision modificative n°1 telle qu'elle est décrite ci-dessus.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 2/10/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 septembre 2012

12/53

Date d'affichage : 28 septembre 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil douze, le 26 septembre 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 19 septembre 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Marc FORTON.

ABSENTS EXCUSES : M. Marc BRYNHOLE remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par Mme Monique GUYOT, M. Denis TREMAULT, M. Daniel MORAND remplacé par M. Marc FORTON, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRE de la SAUGERIE

Secrétaire de Séance : M. Philippe FROMENT.

Objet : Adoption d'une tarification temporaire pour la location de l'atelier relais sis à Ménéstreau-en-Villette.

Suite à la libération par la société DIEMME des locaux industriels sis à MENESTREAU EN VILLETTE, Monsieur FOUSSARD souhaite louer les dits locaux.

Vu l'état contradictoire d'entrée dans les locaux et considérant l'ensemble des travaux de remise en conformité des dits locaux, il est proposé entre les parties un accord pour la prise en charge des travaux nécessaires au démarrage de l'activité de Monsieur FOUSSARD.

A ce titre, Monsieur FOUSSARD prendra à sa charge l'ensemble de la réfection de l'installation électrique du bâtiment ainsi que la réfection des huisseries et l'installation d'une cloison amovible.

En échange de ces travaux, il est proposé à l'assemblée d'octroyer à Monsieur FOUSSARD une remise sur loyer de 500 € pendant 6 mois.

Ainsi, à compter du 1^{er} novembre et ceci jusqu'au 31 mars 2013, Monsieur FOUSSARD paiera le loyer du local 1000 € à la place des 1500 € prévus dans le contrat de bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

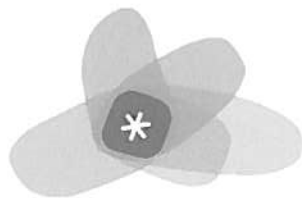
AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de bail avec Monsieur FOUSSARD,

ACCEPTTE la remise temporaire de loyer en lieu et place des travaux décrits ci-dessus et ceci du 1^{er} octobre 2012 au 31 mars 2013.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 21/10/12.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 septembre 2012

12/54

Date d'affichage : 28 septembre 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil douze, le 26 septembre 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 19 septembre 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Marc FORTON.

ABSENTS EXCUSES : M. Marc BRYNHOLE remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par Mme Monique GUYOT, M. Denis TREMAULT, M. Daniel MORAND remplacé par M. Marc FORTON, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRE de la SAUGERIE

Secrétaire de Séance : M. Philippe FROMENT.

Objet : Délibération autorisant Monsieur le Président à attribuer et signer les marchés de travaux des lots 3/10 et 20 « Travaux de réhabilitation et d'extension du complexe aquatique intercommunal du Cosson à La Ferté Saint-Aubin », relancés en procédure négociée sans publicité préalable, en application de l'article 35 II du Code des Marchés Publics

Par délibération en date du 7/11/2011, la Communauté de Communes a lancé une procédure d'appel d'offres ouverte pour la réhabilitation et l'extension du complexe aquatique intercommunal à la FERTE SAINT AUBIN

A l'issue des CAO du 12 et 19 juin 2012, la commission n'a pu se prononcer sur la globalité des offres et a donc requis auprès du Maître d'œuvre et de l'ensemble de son équipe, une analyse plus approfondie de certains lots.

VU la délibération n°12/38 du 5 juillet 2012 autorisant Monsieur le Président à signer les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation/extension du complexe aquatique intercommunal et à relancer les lots déclarés infructueux en procédure négociée en application de l'article 35 du CMP,

VU la séance de négociation du 11 septembre 2012, pour les lots 3/10 et 20,

VU la Commission d'Appel d'Offres du 19 septembre 2012, il est proposé à l'Assemblée de retenir les lots suivants :

Lot 3 : marché n°CC121003-003 « VRD – terrassement et aménagements extérieurs ».

Titulaire : GBC,

Montant : 335 000 € HT sans les options.

Lot 10 : marché n°CC121003-010 « Carrelage, faïence, miroiterie ».

Titulaire : SRS

Montant : 261 669 € HT avec grille inox.

Lot 20 : marché n°CC121003-020 « Sauna, hammam, douches à jets ».

Titulaire : Suède Sauna.

Montant : 59 500 € HT (solution de base).

Ces trois marchés sont attribués suite aux négociations et mise au point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, 1 vote contre : Monsieur Michel TATIN,

VALIDE le choix de la CAO pour les lots : 3/10 et 20,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les 3 marchés de travaux.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 2/10/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 septembre 2012

12/55

Date d'affichage : 28 septembre 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil douze, le 26 septembre 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 19 septembre 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Marc FORTON.

ABSENTS EXCUSES : M. Marc BRYNHOLE remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par Mme Monique GUYOT, M. Denis TREMAULT, M. Daniel MORAND remplacé par M. Marc FORTON, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRE de la SAUGERIE

Secrétaire de Séance : M. Philippe FROMENT.

Objet : Délibération déclarant infructueux le marché de fourniture de chaleur par énergie renouvelable de l'ensemble des installations du futur complexe aquatique de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, application de l'article 59 III du CMP, et relance du marché en procédure négociée en application de l'article 35 I du Code des Marchés Publics.

VU la Commission d'Appel d'Offres du 19 septembre 2012, la procédure est déclarée infructueuse en vertu de l'article 59 III du Code des Marchés Publics au motif que l'offre unique de la société SNC BIOGAZ est irrégulière (article 35 I du Code des Marchés Publics).

Certains points évoqués dans l'offre ne répondent pas à l'ensemble des demandes du maître d'ouvrage en termes de coût, performance énergétique et garantie de continuité du Service public.

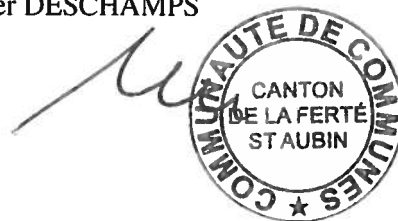
Il convient alors de relancer la procédure en marché négocié sans publicité préalable ni mise en concurrence, en application de l'article 35 I du Code des Marchés Publics, avec le candidat ayant déjà participé à la consultation, soit la société SNC BIOGAZ.

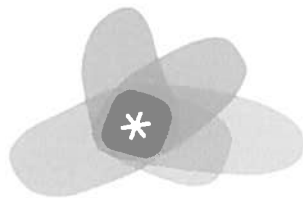
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à déclarer le marché infructueux et à le relancer en marché négocié.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 21/10/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2012

12/56

Date d'affichage : 28 septembre 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil douze, le 26 septembre 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 19 septembre 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Marc FORTON.

ABSENTS EXCUSES : M. Marc BRYNHOLE remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par Mme Monique GUYOT, M. Denis TREMAULT, M. Daniel MORAND remplacé par M. Marc FORTON, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRE de la SAUGERIE

Secrétaire de Séance : M. Philippe FROMENT.

Objet : Délibération pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret à compter du 1^{er} janvier 2013 et ceci pour une durée de 3 ans.

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute

altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents,

Vu les prestations offertes par le service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Loiret telles que décrites dans la convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

SOLLICITE le Centre de Gestion du Loiret pour bénéficier de la prestation de médecine professionnelle et préventive qu'il propose aux collectivités,

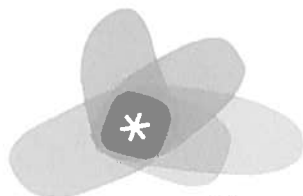
AUTORISE Monsieur le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération,

PREVOIT les crédits correspondants au budget primitif de 2013 de la collectivité au 6336.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 2/10/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 septembre 2012

12/57

Date d'affichage : 28 septembre 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil douze, le 26 septembre 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 19 septembre 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Marc FORTON.

ABSENTS EXCUSES : M. Marc BRYNHOLE remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par Mme Monique GUYOT, M. Denis TREMAULT, M. Daniel MORAND remplacé par M. Marc FORTON, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRE de la SAUGERIE

Secrétaire de Séance : M. Philippe FROMENT.

Objet : **Modification du tableau des effectifs – augmentation d'un temps de travail de plus de 10 % - grade de puéricultrice.**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité technique Paritaire en date du 14 juin 2012.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2010 fixant la durée hebdomadaire de travail à 24h30,

Considérant que des nouvelles missions sont confiées à l'agent titulaire du grade de puéricultrice suite à sa nomination en qualité de responsable du pôle petite enfance représentant une augmentation de sa durée hebdomadaire de travail de 24h30 à 28h00,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

SUPPRIME le poste de puéricultrice à temps non complet 24h30/semaine,

CREE un poste de puéricultrice à temps non complet de 28h00/semaine,

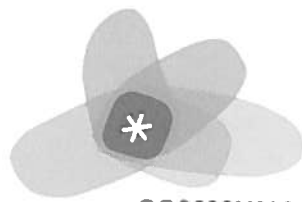
PREVOIT les crédits correspondants au budget 2012 à compter du 1^{er} novembre 2012.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

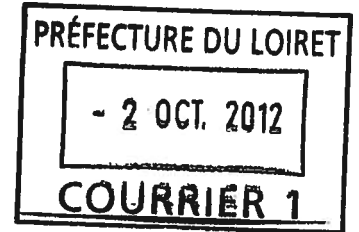


Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 21/10/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2012

12/58

Date d'affichage : 28 septembre 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil douze, le 26 septembre 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 19 septembre 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Marc FORTON.

ABSENTS EXCUSES : M. Marc BRYNHOLE remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par Mme Monique GUYOT, M. Denis TREMAULT, M. Daniel MORAND remplacé par M. Marc FORTON, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRE de la SAUGERIE

Secrétaire de Séance : M. Philippe FROMENT.

Objet : Modification du tableau des effectifs – emplois permanents surveillants de Collège.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Vu la délibération n° 10-60 du 14 septembre 2010,

Vu la délibération n° 11-83 du 20 septembre 2011,

Monsieur le Président expose :

Que dans le cadre d'une réorganisation de la mission de surveillance d'externat au collège du Pré des Rois de La Ferté Saint-Aubin, il convient de modifier le temps de travail de 2 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

La durée hebdomadaire de la mission est désormais fixée à 15h/ semaine pendant les périodes

scolaires soit 12h30/semaine pendant sur l'année civile.

En cas de carence de recrutement de titulaires, l'autorité territoriale pourra recruter pour une vacance temporaire d'emploi des agents non titulaires sur la base de l'article 3-2 de la loi 84-53 susmentionnée dans la limite de 12 mois. La rémunération sera calculée sur le 1^{er} échelon de l'échelle 3 soit indice brut 297 majoré 308.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions susmentionnées,

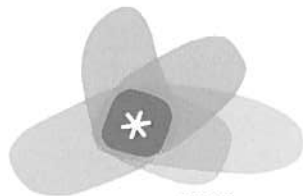
DIT que les crédits sont prévus en suffisance au Budget Primitif 2012 au chapitre 012,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats correspondants le cas échéant.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 21/10/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2012

12/59

Date d'affichage : 28 septembre 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil douze, le 26 septembre 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 19 septembre 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Marc FORTON.

ABSENTS EXCUSES : M. Marc BRYNHOLE remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par Mme Monique GUYOT, M. Denis TREMAULT, M. Daniel MORAND remplacé par M. Marc FORTON, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRE de la SAUGERIE

Secrétaire de Séance : M. Philippe FROMENT.

Objet : Modification de la demande de subvention auprès de WEB OCENTRE.

VU la délibération n°12/36 du 26 juin 2012 autorisant Monsieur le Président à signer les documents se rapportant au projet WEBOCENTRE et validation du plan de financement de l'opération,

Il convient de modifier cette délibération en présentant le plan de financement ci-dessous en HT.

L'objectif du partenariat avec WEBOCENTRE est de créer un Point CYB Itinérant afin de toucher l'ensemble de la population de la Communauté de Commune.

Différentes raisons ont motivé cette orientation :

- Une forte demande de la part des + de 60 ans sur le territoire.
- Un niveau d'équipement inégal voir inexistant.
- Une demande des élus de développer l'offre sur toutes les communes
- L'absence de local approprié pour 3 collectivités sur 6.

Fort de toutes ces explications il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ainsi que de valider le plan de financement ci-dessous :

Poste de dépenses	Montants en € HT	Financements	Montants en € HT	%
A - Dépenses de fonctionnement	15701,81	A - Autofinancement (détailler les lignes ci-dessous)	10822,51	38,9%
		Fonds propres		
		Recettes prévisionnelles sur 3 ans *		
		Prêts		
B - Dépense d'investissement	12120,7	B- Financement CPER Région	7 262,12	26,1%
		C- Financement européen FEDER	9 737,88	35,0%
Total des dépenses éligibles (A+B)	27 822,51	Total des financements (A+B+C+D)	27 822,51	

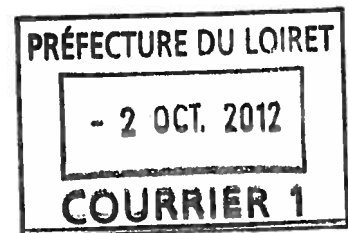
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents se rapportant au projet **WEBOCENTRE**.

VALIDE le plan de financement ci-dessus.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 21/10/12





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2012

12/60

Date d'affichage : 28 septembre 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil douze, le 26 septembre 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 19 septembre 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Marc FORTON.

ABSENTS EXCUSES : M. Marc BRYNHOLE remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS remplacé par Mme Monique GUYOT, M. Denis TREMAULT, M. Daniel MORAND remplacé par M. Marc FORTON, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRE de la SAUGERIE

Secrétaire de Séance : M. Philippe FROMENT.

Objet : Création d'un budget annexe Prestations de services de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

VU l'arrêté du 20 avril 2012 portant modification des statuts de la communauté de communes du Canton de la Ferté Saint-Aubin,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin a opté pour une compétence facultative « prestations de services » (point 4, article 5.3 des statuts).

Il est rappelé que la Communauté de Communes pourra assurer des prestations de services envers d'autres établissements de coopération intercommunale ou collectivités territoriales.

Elle pourra ainsi, sur la base de convention, exercer des prestations de service dans le domaine de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans tous les champs d'action des collectivités.

La prestation de services demandée par les communes et les EPCI est soumise au respect des règles du Code des Marchés Publics.

De ce fait il convient de retracer ces comptes dans une comptabilité distincte et individualisée dans un budget annexe.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de délibérer sur la création d'un budget annexe pour la réalisation de ces prestations de services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CRÉE un budget annexe Prestations de services de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 21/10/12 .

